

- [Aller au contenu](#)
- [Aller à la recherche](#)

- [menu](#)
- [Particuliers](#)
- [Professionnels](#)
- [Associations](#)
- [Annuaire de l'administration](#)
- [Se connecter](#)

Fermer

L'accès au compte est temporairement désactivé pour maintenance.

Veuillez nous excuser pour ce désagrement. Essayez ultérieurement.



Fermer

- [Se connecter](#)

[Annuaire](#)

Épidémie Coronavirus (Covid-19), tout ce qu'il faut savoir : [lire l'actualité](#)

Service-Public.fr : Annuaire de l'administration Rechercher un service public, une administration, un contact

Qui ? / Quoi ?(Exemple : Mairie, CAF, Présidente, Claude Larivière...)

Où ?(Exemple : 33700, Toulouse, Bretagne...)

Rechercher dans  
l'annuaire

Voir le fil d'ariane

[Accueil Annuaire](#) > [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) > [Var - 83](#) > **Brigade de gendarmerie - Aups**

Fiche annuaire

- [Télécharger au format pdf](#)
- [Imprimer](#)
- [Partager](#)
- [Tweeter](#)
- [Partager](#)

## Brigade de gendarmerie - Aups

Dernière modification le 22 janvier 2019 - La Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

## Contactez-nous

Tél : [04 98 10 21 95](tel:0498102195)

Courriel : <https://www.contacterlagendarmerie.fr>

Site web : <http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

La carte n'est pas pleinement compatible avec l'utilisation d'un lecteur d'écran. Nous vous conseillons donc de passer celle-ci.

[Passer la carte](#)



[Revenir avant la carte](#)

## Adresse

530 Avenue Georges Clemenceau  
83630 Aups

## Horaires d'ouverture

le Lundi : de 08h00 à 12h00, de 14h00 à 18h00

le Mardi : de 08h00 à 12h00, de 14h00 à 18h00

le Jeudi : de 08h00 à 12h00, de 14h15 à 18h00

le Samedi : de 08h00 à 12h00, de 14h00 à 18h00

les jours fériés : de 09h00 à 12h00, de 15h00 à 18h00

## Afficher les résultats de qualité de ce service

[Résultats](#)

## Besoin de la Gendarmerie ?

Pour une orientation rapide et adaptée (prise de rendez-vous, démarche en ligne, messagerie instantanée...), précisez-votre situation.

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

### Pour signaler des faits en cours ou commis il y a moins de 24h

**Attention** : Faites le [17](#) ou le [112](#) ou présentez vous sans délai dans une brigade de gendarmerie.

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

## Pour signaler des faits passés de plus de 24h

**Vous êtes majeur**

**Je suis personnellement et directement victime**

**Il s'agit de menaces, de violences**

**Attention :** La prise de rendez-vous n'est pas disponible pour ce motif. Afin d'assurer le meilleur traitement à votre demande, présentez vous sans délai à la brigade de gendarmerie la plus proche

**A savoir :** En cas de violence sexuelle ou sexiste, vous pouvez échanger en ligne avec un gendarme ou un policier

## Signalement de violence sexuelle ou sexiste

Ministère chargé de l'intérieur

Vous pouvez consulter les fiches suivantes :

- [Viol d'une personne majeure](#)
- [Viol ou agression sexuelle d'une personne mineure](#)
- [Agression sexuelle d'une personne majeure](#)
- [Violences conjugales](#)
- [Discrimination](#)
- [Harcèlement](#)

Une messagerie instantanée (chat) vous permet de dialoguer avec un personnel de police ou de gendarmerie. À tout moment, l'historique de discussion pourra être effacé de votre ordinateur, téléphone portable ou tablette.

[Accéder au service en ligne](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Il s'agit de vol, cambriolage**

**Il s'agit d'un cambriolage**

**Attention :** Ne touchez à rien, faites le [17](#) ou le [112](#) ou présentez vous sans délai dans une brigade de gendarmerie.

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Il s'agit d'un vol de véhicule**

## Pré-plainte en ligne

Ministère chargé de l'intérieur

[Accéder au service en ligne](#)

**Attention :** Attention, tant que votre plainte n'est pas signée à la brigade de gendarmerie, vous demeurez responsable civilement et pénalement en cas d'accident, d'infraction au code de la route ou en cas d'autre infraction commise avec votre véhicule.

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Il s'agit d'un vol d'objet dans votre véhicule**

**Attention :** Ne touchez à rien, faites le [17](#) ou le [112](#) ou présentez vous sans délai dans une brigade de gendarmerie.

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Il s'agit d'un autre type de vol**

**L'auteur du vol m'est inconnu**

Le service de pré-plainte en ligne permet de répondre à votre situation.

## **Pré-plainte en ligne**

Ministère chargé de l'intérieur

Permet d'effectuer une pré-déclaration en ligne pour une atteinte aux biens (vol ou escroquerie par exemple) ou certains faits à caractère discriminatoire par un **auteur inconnu**.

Après la pré-déclaration en ligne, vous devez prendre rendez-vous au commissariat ou à la brigade de gendarmerie de votre choix pour signer la plainte.

Les policiers ou les gendarmes peuvent décider de conserver les éléments de preuve que vous apportez.

**Attention** : vous devez être personnellement victime de l'infraction.

[Accéder au service en ligne](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Je connais l'auteur du vol**

\_\_RDVGendarmerie\_\_

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Il s'agit d'une escroquerie**

**Une escroquerie à la carte bancaire**

**Je suis toujours en possession de ma carte bancaire**

Le service en ligne Perceval permet de répondre à votre situation.

## **Signaler une fraude à la carte bancaire (Perceval)**

Ministère chargé de l'intérieur

Service accessible via FranceConnect: titleContent. Préparez vos identifiants et votre numéro de carte bancaire.

Ce service permet de signaler une fraude à la carte bancaire si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous êtes toujours en possession de votre carte bancaire
- Vous n'êtes pas à l'origine des achats en ligne
- Vous avez déjà fait opposition à la carte auprès de votre banque

Crédits : Service Public (DILA)

Voir la version texte

Qu'appelle-t-on une fraude à la carte bancaire sur internet ?

[Accéder au service en ligne](#)

Plusieurs cas sont possibles. Parmi les plus courants :

- j'ai reçu un code de confirmation sur mon téléphone pour un achat que je n'ai pas fait,

Je ne suis pas intervenu personnellement à l'achat et je ne suis pas à l'origine, j'ai pu être victime d'une tentative d'utilisation frauduleuse de ma carte bancaire sur internet.

Que faire si je suis victime d'une fraude à la carte bancaire sur internet?

En priorité, je fais opposition à ma carte, auprès de ma banque qui me remettra un numéro d'opposition à conserver pour la suite de la procédure. Ensuite, je signale la fraude sur service-public.fr. A la fin de ce signalement, j'obtiendrai un récépissé, qui facilitera mes démarches de régularisation auprès de ma banque.

Comment faire ce signalement ?

**Pré-plainte en ligne**

Avant de commencer la démarche en ligne également connue sous le nom de « Perceval », je prépare les informations dont j'ai besoin :

Ministère chargé de l'intérieur

- mon numéro d'opposition,

Permet d'effectuer une pré-déclaration en ligne pour une atteinte aux biens (vol ou escroquerie par exemple) ou certains faits à caractère discriminatoire par un **auteur inconnu**.

Après la pré-déclaration en ligne, vous devez prendre rendez-vous au commissariat ou à la brigade de gendarmerie de votre choix, pour signer la plainte. Le fait obligatoire est que je m'identifie avec les impôts ou améli. Une fois connecté à la démarche en ligne, je fournis les informations sur les achats effectués à mon insu. Les policiers ou les gendarmes peuvent décider de conserver les éléments de preuve que vous apportez.

**Attention :** vous devez être personnellement victime de l'infraction. Ma demande sera traitée par la gendarmerie nationale et je recevrai sous quelques heures un email accusant réception de la déclaration. Le récépissé sera également disponible dans la partie « mes documents » de mon espace personnel service-public.fr.

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

En plus de simplifier mes démarches auprès de ma banque, mon signalement permet de faciliter les enquêtes

\_\_RDVGendarmerie\_\_

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

Une autre escroquerie

L'auteur de l'escroquerie m'est inconnu

Le service de pré-plainte en ligne permet de répondre à votre situation.

## Pré-plainte en ligne

Ministère chargé de l'intérieur

Permet d'effectuer une pré-déclaration en ligne pour une atteinte aux biens (vol ou escroquerie par exemple) ou certains faits à caractère discriminatoire par un **auteur inconnu**.

Après la pré-déclaration en ligne, vous devez prendre rendez-vous au commissariat ou à la brigade de gendarmerie de votre choix pour signer la plainte.

Les policiers ou les gendarmes peuvent décider de conserver les éléments de preuve que vous apportez.

**Attention** : vous devez être personnellement victime de l'infraction.

[Accéder au service en ligne](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Je connais l'auteur de l'escroquerie**

\_\_RDVGendarmerie\_\_

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Il s'agit de discrimination, de diffamation, d'injures, de provocation à la haine**

**L'auteur m'est inconnu**

Le service de pré-plainte en ligne permet de répondre à votre situation.

## Pré-plainte en ligne

Ministère chargé de l'intérieur

Permet d'effectuer une pré-déclaration en ligne pour une atteinte aux biens (vol ou escroquerie par exemple) ou certains faits à caractère discriminatoire par un **auteur inconnu**.

Après la pré-déclaration en ligne, vous devez prendre rendez-vous au commissariat ou à la brigade de gendarmerie de votre choix pour signer la plainte.

Les policiers ou les gendarmes peuvent décider de conserver les éléments de preuve que vous apportez.

**Attention** : vous devez être personnellement victime de l'infraction.

[Accéder au service en ligne](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Je connais l'auteur**

\_\_RDVGendarmerie\_\_

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Il s'agit de dégradation**

**L'auteur de la dégradation m'est inconnu**

Le service de pré-plainte en ligne permet de répondre à votre situation.

## Pré-plainte en ligne

Ministère chargé de l'intérieur

Permet d'effectuer une pré-déclaration en ligne pour une atteinte aux biens (vol ou escroquerie par exemple) ou certains faits à caractère discriminatoire par un **auteur inconnu**.

Après la pré-déclaration en ligne, vous devez prendre rendez-vous au commissariat ou à la brigade de gendarmerie de votre choix pour signer la plainte.

Les policiers ou les gendarmes peuvent décider de conserver les éléments de preuve que vous apportez.

**Attention** : vous devez être personnellement victime de l'infraction.

[Accéder au service en ligne](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Je connais l'auteur de la dégradation**

\_\_RDVGendarmerie\_\_

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Il s'agit de piratage informatique, acte de cybermalveillance**

\_\_RDVGendarmerie\_\_

**A savoir** : Plus d'informations sur le site [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Il s'agit d'autres faits**

**Attention** : La prise de rendez-vous n'est pas disponible pour ce motif. Afin d'assurer le meilleur traitement à votre demande, présentez vous sans délai à la brigade de gendarmerie la plus proche

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Je veux simplement signaler des faits**

\_\_RDVGendarmerie\_\_

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Vous êtes mineur**

**Attention** : Présentez-vous sans délai à la brigade de gendarmerie la plus proche, avec vos parents ou votre représentant légal dans la mesure du possible.

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

## Pour toute autre demande

**Vous êtes un particulier**

**Vous êtes majeur**

**Déposer une candidature pour devenir gendarme**

Vous pouvez déposer votre candidature sur [le site de recrutement de la gendarmerie nationale](#) ou obtenir plus d'informations auprès du [centre d'information et de recrutement](#) le plus proche de chez vous.

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Signaler un départ en vacances**

**S'inscrire pour la 1ère fois à l'opération tranquillité vacances**

[\\_\\_RDVGendarmerie\\_\\_](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Renouveler l'inscription à l'opération tranquillité vacances**

[\\_\\_RDVGendarmerie\\_\\_](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Faire une procuration**

[\\_\\_RDVGendarmerie\\_\\_](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Signaler une radicalisation**

[\\_\\_RDVGendarmerie\\_\\_](#)

Plus d'information sur le site [stop-djihadisme.gouv.fr](http://stop-djihadisme.gouv.fr)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Abandonner une arme (à l'Etat)**

[\\_\\_RDVGendarmerie\\_\\_](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Participer à l'opération tranquillité séniors**

[\\_\\_RDVGendarmerie\\_\\_](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**S'informer sur les actes de cybermalveillance**

Rendez-vous sur le site [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Trouver des conseils de sécurité**

Rendez-vous sur [la page des conseils aux particuliers de la Gendarmerie nationale](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Dialoguer avec un gendarme en ligne**

## **Contactez la gendarmerie par messagerie instantanée**

Ministère chargé de l'intérieur

[Accéder au service en ligne](#)

**Vous êtes mineur**

**Déposer une candidature pour devenir gendarme (à partir de 17 ans révolu au 1 Janvier de l'année des épreuves)**

Vous pouvez déposer votre candidature sur [le site de recrutement de la gendarmerie nationale](#) ou obtenir plus d'informations auprès du [centre d'information et de recrutement](#) le plus proche de chez vous.

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .



#### **Trouver des conseils de sécurité**

Rendez-vous sur [la page des conseils pour les jeunes de la Gendarmerie nationale](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

#### **S'informer sur les actes de cyber-malveillance**

Rendez-vous sur le site [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

#### **Dialoguer avec un gendarme en ligne**

### **Contacteur la gendarmerie par messagerie instantanée**

Ministère chargé de l'intérieur

[Accéder au service en ligne](#)

#### **Vous êtes un professionnel**

##### **Signaler une absence de longue durée**

S'inscrire pour la 1ère fois à l'opération surveillance entreprise-commerce

[\\_\\_RDVGendarmerie\\_\\_](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

##### **Renouveler l'inscription à l'opération surveillance entreprise-commerce**

[\\_\\_RDVGendarmerie\\_\\_](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

#### **Trouver des conseils de sécurité**

Rendez-vous sur [la page des conseils aux professionnels de la Gendarmerie nationale](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

#### **S'informer sur les actes de cybermalveillance**

Rendez-vous sur le site [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

#### **Dialoguer avec un gendarme en ligne**

### **Contacteur la gendarmerie par messagerie instantanée**

Ministère chargé de l'intérieur

[Accéder au service en ligne](#)

#### **Vous êtes une collectivité**

##### **Trouver des conseils de sécurité**

Rendez-vous sur [la page des conseils aux collectivités de la Gendarmerie nationale](#)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**S'informer sur les actes de cybermalveillance**

Rendez-vous sur le site [cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)

Vous pouvez également [échanger en ligne avec un gendarme de la Brigade Numérique](#) .

**Dialoguer avec un gendarme en ligne**

## Contacter la gendarmerie par messagerie instantanée

Ministère chargé de l'intérieur

[Accéder au service en ligne](#)

[Demander une mise à jour de cette page  
\(réservé aux services publics\)](#)

- [Télécharger](#)
- 
- [Partager](#)
- [Tweeter](#)
- [Partager](#)

[Retour en haut de page](#)

Nos engagements

- [Engagements et qualité](#)
- [Mise à disposition des données](#)
- [Partenaires](#)
- [Co-marquage](#)
- [3939 Allo Service Public](#)

Nous connaître

- [À propos](#)
- [Aide](#)
- [Contact](#)

[République  
Française](#)

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la [Direction de l'information légale et administrative](#) et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

Nos partenaires

- 
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité : totalement conforme](#)
- [Accessibilité des services en ligne](#)
- [Mentions légales](#)
- [Données personnelles et sécurité](#)
- [Conditions générales d'utilisation](#)
- [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous [licence etalab-2.0](#)